



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(XLIV)/22
8 novembre 2008

Français
Original: ANGLAIS

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
3-8 novembre 2008
Yokohama (Japon)

DECISION 2(XLIV)

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2008-2009

Le Conseil international des bois tropicaux,

Notant la Décision 10(XXXI) modifiant les articles 7, 17 et 27 du Règlement financier et règlement relatif aux projets de l'Organisation internationale des bois tropicaux en vue de nommer un vérificateur aux comptes indépendant, de réputation établie, pour un terme de trois exercices consécutifs ;

Notant en outre que le cabinet « Arata Kansa Houjin (PWC Arata), Tokyo » a été nommé pour vérifier les comptes de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) de l'exercice financier 2007 [Décision 2(XLII)] et qu'il a donné satisfaction dans l'accomplissement de la vérification des comptes de l'exercice 2007;

Décide de reconduire le cabinet « Arata Kansa Houjin (PWC Arata), Tokyo » dans les fonctions de vérificateurs aux comptes de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour les exercices financiers 2008 et 2009 ; et

Décide en outre que la nomination d'un cabinet de vérification comptable pour les exercices 2009 et suivants, ou le réengagement du même cabinet pour un exercice, est subordonné à des prestations satisfaisantes et sera confirmé à la quarante-cinquième session du Conseil.

* * *